المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⵏ ⵜⵓⵙⵙⵏⵉⵜ ⴷ ⵜⵎⵉⵙⵙⴰⵏ ⵏ ⵜⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵎⵓⵔⵜ

Rabat, le 24 Janvier 2022

Communiqué de presse

Madame Leila BENALI, Ministre de la Transition Energétique et du Développement Durable, préside la réunion du Comité de Suivi et d'accompagnement de la Stratégie Nationale de Développement Durable

Madame Leila BENALI, ministre de la Transition Energétique et du Développement Durable a présidé, le 21 janvier 2022, une réunion virtuelle du Comité de Suivi et d'Accompagnement de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), et ce, conformément aux dispositions du décret n° 452.19 .2 relatif à la création de la Commission Nationale du Développement Durable. Cette réunion a été consacrée à la présentation des résultats de l'évaluation de la SNDD après trois années de sa mise en œuvre, et à la discussion de la feuille de route de son actualisation, tenant compte du nouveau contexte national et international.

Lors de son mot d'ouverture, Madame la ministre a félicité tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNDD pour leur engagement et les efforts consentis afin de concrétiser les objectifs fixés par ladite stratégie. Elle a souligné également que le développement durable est un choix stratégique qui va permettre de consolider les acquis obtenus lors de la mise en œuvre de plusieurs stratégies et plans sectoriels. L'évaluation qui vient d'être réalisée a montré qu'il faudrait mettre plus l'accent sur les objectifs stratégiques qui vont inspirer la définition des mesures concrètes pour la mise en œuvre de cette stratégie par les secteurs concernés, a-t-elle ajouté. Ladite évaluation a été lancée dans l'objectif de mettre à jour la SNDD au regard des nouvelles donnes nationales et internationales, et ce, conformément à la décision prise par la Commission Nationale du Développement Durable tenue le 3 juin 2020.

Poursuivant son intervention, Madame la Ministre a indiqué que la SNDD doit être alignée avec les recommandations du Nouveau Modèle de Développement du Royaume dont plusieurs volets convergent avec les exigences du développement durable. La future stratégie doit également tenir compte des engagements internationaux du Royaume tels que l'Accord de Paris sur le climat et l'Agenda 2030 et ses dix-sept objectifs.

S'agissant du Pacte de l'Exemplarité de l'Administration (PEA) qui vient d'être actualisé, Madame la ministre a précisé qu'il est l'un des moyens importants pour suivre l'implication des administrations publiques et leur contribution dans la trajectoire du développement durable du pays.

Au terme de cette réunion, plusieurs recommandations ont été formulées concernant notamment l'adoption de la feuille de route pour la refonte de la SNDD et du PEA. Ces recommandations seront soumises à l'approbation de la Commission Nationale du Développement Durable sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement.

Il est à signaler que la SNDD, qui a été adoptée par le Conseil des Ministres, sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 27 juin 2017, constitue le cadre de référence pour tous les programmes sectoriels en matière de durabilité. La SNDD est opérationnalisée à travers la mise en œuvre de plans d'Actions sectoriels de développement Durable (PADD) ainsi que le Pacte de l'Exemplarité d'Administration. Au niveau territorial, des Conventions de Partenariat ont été signées avec les différentes régions du Royaume, et ce en vue de décliner les objectifs de cette stratégie dans les Plans Régionaux de Développement.